

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01335  
Numéro SIREN : 822 736 211  
Nom ou dénomination : 2KSL

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/004544

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT**

**2KSL**

**Société par Actions Simplifiée au capital de 106.700 Euros**  
**389, rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON**

**822 736 211 RCS ANNECY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-quatre avril,  
A 9 heures 30.

Les associés de la société **2KSL**, Société par Actions Simplifiée au capital de 106.700 Euros, divisé en 1.067 actions de 100 Euros chacune (ou la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cabinet LegalMind sis Parc Altaïs – 20. Rue Polaris 74650 CHAVANOD, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe GROSJEAN en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- [...] ;
- *Constatation de la démission de Madame Catherine ANSART de ses fonctions de Directeur Général ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la lettre de démission de Madame Catherine ANSART de ses fonctions de Directeur Général, prend acte du terme de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

---

**M. Christophe GROSJEAN**

---

**M. Stephen GROSJEAN**

---

**Mme Catherine ANSART**  
**Représentée par M. Christophe GROSJEAN**